

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS

Séance du mardi 26 juin 2018 – 19h00

Etaient présents les 10 membres suivants :

Présents : Mesdames : Monique FAURE, Samia MOUHOUBI-REY, Claire MOURABY.

Messieurs : Pierre MORAND, Didier CHÉNEAU, Nicolas BARBE, Olivier LE BRIZ, Marc GIRAUD, Philippe RODRIGUEZ, Claude WIART.

Excusés : Audrey ABDELAOUI, Régis BIRON, Anne Marie CHARLES

Absents : Cécile JANNON, Caroline JULLIEN.

1/ Délibération concernant la réfection de la toiture de la Cure : rapport d'analyse des offres, choix des entreprises et signature des actes d'engagement.

Madame le Maire rappelle que des travaux de mise en sécurité et réfection de la toiture sont prévus sur le bâtiment la Cure.

Pour cela un architecte du patrimoine a été missionné, M. Devaujany, en tant que maître d'œuvre.

Suite à la consultation, Mme le Maire présente à l'assemblée le rapport d'analyse des offres du 28 mai 2018, établi par M. Devaujany.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

-Choisit l'entreprise ANNEQUIN Frères à St Blaise du Buis pour réaliser les 2 lots de travaux : 19 874.00 € HT concernant le lot maçonnerie et pour le lot charpente-couverture : 31 635.00 € HT,

- et Autorise Mme le Maire à signer les devis, actes d'engagement et tous autres documents relatifs à ce dossier.

Le coût total de ces travaux s'élèvent à 51 509 € HT /61 810.80 € TTC

2/ Délibération pour les travaux de voirie : analyse des devis et choix des entreprises

« Aménagement de sécurité quartier le Port par marquage au sol » et

« Travaux chemin des Travers et chemin des Monts »

Madame le Maire rappelle que des travaux de voiries sont prévus, une estimation chiffrée a été réalisée par M.Bordel, Bureau d'études.

Pour les 2 dossiers 3 entreprises ont été consultées, pour chaque dossier les 3 entreprises ont répondues.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

-Valide le devis des entreprises suivantes :

Concernant le 1^{er} dossier « Aménagement de sécurité quartier le Port »,

l'entreprise FAR Echirrolles pour 3 790.00€HT / 4 548.00€TTC

Concernant le 2^{ème} dossier « travaux chemin des Travers et chemin des Monts », l'entreprise CHAMBARD Saint-Marcellin pour 15 9991.00€HT / 19 189.20€TTC

Proposition est faite de déporter ce Chemin des Monts qui présente des problèmes récurrents. (À étudier avec les parcelles environnantes)

3/ Délibération pour signature d'une convention avec Aplomb (Centre de formation de l'écoconstruction à la restauration du patrimoine)

Madame le Maire fait lecture de la convention reçue le 04/06/2018 de la part d'Aplomb (association basée à Saint-Marcellin)

Il s'agit d'une convention de fonctionnement pour un chantier dans le domaine de la restauration du patrimoine, organisé et encadré par le centre de formation Aplomb sur des terrains et bâtiments communaux. L'intervention d'Aplomb concerne les travaux suivants :

- Réfection de la charpente et couverture du lavoir
- Reprise du mur longeant le lavoir
- Enduit du local technique

Le conseil municipal approuve cette convention et autorise Mme le Maire à la signer.

Les travaux seront réalisés courant septembre par 8 ou 10 élèves. Une salle sera mise à leur disposition pour manger et se réunir avec le formateur.

4/ Délibération pour demande de subvention « rénovation d'un mur et charpente »

Madame le Maire présente les travaux de rénovation sur un bâtiment communal pour reconstruction d'un mur et de la charpente.

Le devis de maçonnerie de l'entreprise Dherbey Coux pour 12 000 € HT et le devis charpente de l'entreprise Structure bois pour 6 979.38 € HT sont présentés.

Le coût total des travaux s'élève à 18 979.38 € HT

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Financement :	Montant HT
CD 38 : 50%	9 489.69 €
Part communale : 50%	9 489.69 €
Total	18 979.38 €

Le Conseil municipal approuve ce projet, son plan de financement et charge le Maire de demander la subvention au Territoire sud Grésivaudan.

Ce dossier vient compléter la subvention pour la rénovation du gîte

5/ Délibération pour convention archiviste itinérant du Centre de gestion 38

Madame le Maire présente à l'assemblée la convention du cdg38 du 19 juin 2018.

L'archiviste intervient à la demande de la collectivité pour effectuer un diagnostic de l'ensemble des documents à trier et classer. Suite à ce diagnostic, l'archiviste proposera un nombre de jours d'intervention qui devra être validé par la collectivité.

(Tarification selon délibération du cdg38)

Le Conseil municipal approuve cette convention et autorise le maire à la signer.

6/ Signature d'un nouveau contrat de prestation « gestion de la fourrière animal » avec le groupe SACPA (suite à dissolution de la SPA nord Isère au 30/06/2018)

Madame le Maire explique qu'à la suite de la dissolution de la SPA Nord Isère au 30/06/2018, il convient de passer un contrat avec un nouvel organisme.

Il est proposé le contrat avec la Société SACPA (Service pour Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal) pour les missions suivantes :

- Capture et prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique
- Transport des animaux vers le lieu de dépôt légal
- Gestion de la fourrière animale

(Centre animalier de rattachement : Renage 38)

Le forfait annuel est calculé en fonction du nombre d'habitants indiqué au dernier recensement, à raison de 0.894€HT/habitant (soit $583 \times 0.894\text{€} = 521.20\text{€ HT}$)

Le Conseil municipal, valide cette convention a effet au 01/07/2018